

Vérité et réconciliation

Éducation physique et santé Canada, ainsi que ses conseils de recherches et des provinces et territoires, défendent et prônent la vérité et réconciliation.

EPS Canada reconnaît que les peuples autochtones ont souffert à cause des politiques éducationnelles coloniales et postcoloniales, et que des séquelles persistent à ce jour. EPS Canada croit que, pour travailler de manière respectueuse et solidaire avec les nations autochtones, notre personnel doit être conscient de l'impact collectif que les traumatismes intergénérationnels des pratiques éducationnelles continuent d'avoir sur les enfants et les adolescents autochtones, ainsi que leurs familles.

EPS Canada doit apprendre et comprendre notre histoire commune dans un optique qui nous fait progresser vers un avenir plus fort et plus sain, et vers des contextes d'apprentissage plus sains dans lesquels les relations sont fondées sur la compréhension et le respect mutuels.

EPS Canada reconnaît que, si nous soutenons les jeunes personnes et en leur offrant un apprentissage de qualité qui valorise la culture, la société au sens large en sort gagnante. EPS Canada reconnaît également que notre capacité à soutenir des écoles en santé et à offrir des possibilités d'apprentissage pertinentes et enrichissantes permettant aux jeunes autochtones et allochtones de se frayer un chemin partagé constitue une contribution cruciale à la vérité et réconciliation.

EPS Canada est guidé par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui consigne les droits individuels et collectifs des peuples autochtones et protège ceux-ci contre les politiques et pratiques discriminatoires.

EPS Canada est également guidé par le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada qui souligne non seulement les séquelles durables du colonialisme au Canada, mais également les démarches préconisées pour progresser. Il importe que le Rapport et les Appels à l'action qui en font partie soient lus dans leur intégralité, étant donné que l'élimination des effets systémiques du colonialisme et du racisme est un processus permanent et multidimensionnel. EPS Canada accepte ce devoir en tant qu'obligation juridique et morale. L'éducation est abordée dans les Appels à l'action 62 à 63, et l'entrecroisement de l'éducation physique et du sport est traité dans les Appels à l'action 87 à 90.

En réponse aux Appels à l'action, EPS Canada s'engage à :

Renforcer les connaissances et la conscience de la vérité et réconciliation chez EPS Canada en recherchant des possibilités d'apprentissage/réapprentissage et d'approfondissement des connaissances pour la direction, le personnel, les bénévoles, et la collectivité d'EPS (éducateurs, universitaires, partenaires) dans le but de renforcer les connaissances sur les peuples autochtones, notamment leurs cultures, langues, communautés, et histoires, ainsi que les impacts des démarches coloniales, du traumatisme intergénérationnel, et le rôle que pourrait assumer l'éducation physique et à la santé sur le chemin vers la réconciliation. (Appels à l'action 92iii et 62i de la CVR)

Cultiver des liens pertinents et durables avec les collectivités et organisations autochtones, à l'échelle nationale et à l'échelle locale, fondés sur l'égalité, la bonne foi, et le respect mutuel, aux fins de travailler ensemble en vue de créer des possibilités d'apprentissage équitables et accessibles qui valorisent la culture pour les enfants, les jeunes, et les familles autochtones (Appel à l'action 66 de la CVR)

Engager et collaborer avec les aînés et les détenteurs de connaissances autochtones aux fins d'élaborer des programmes et ressources scolaires adaptés à l'âge des élèves, visant à renforcer les capacités de compréhension interculturelle, d'empathie, et de respect mutuel. (Appel à l'action 63 de la CVR)

La reconnaissance et la mise en œuvre de ces appels à l'action commenceront à mettre en place un environnement dans lequel tous les élèves sont sensibilisés à l'importance d'honorer chaque personne, et de valoriser toutes les différentes façons de connaître et de comprendre, et de s'adapter aux changements. Ce type de compréhension favorisera un environnement de sécurité dans lequel les apprenants autochtones sont susceptibles de prospérer.

« L'éducation est une foi dans les possibilités. C'est une foi dans les systèmes de connaissance. C'est une foi dans les capacités des êtres humains ordinaires. Nous autres, en tant qu'éducateurs et éducatrices, devons refuser la notion que telle ou telle facette de la nature humaine ou telle ou telle situation ou condition doit condamner les personnes à un état de pauvreté, de dépendance, de faiblesse, et d'ignorance. Nous devons rejeter l'idée que les jeunes personnes sont limitées par leurs situations ou que leur destin leur est dicté par la classe, le genre, ou la race à la naissance. Il faut croire que les enseignants et les élèves ont la capacité d'affronter et défaire les forces qui empêchent les élèves de vivre plus pleinement et plus librement. À ce titre, chaque école est soit un endroit de retranchement, soit un endroit de changement. Autrement dit, l'éducation peut être une force de libération ou une force de domestication et de domination permanente. L'éducation peut soutenir la colonisation avec des approches néocoloniales, ou elle peut décoloniser. » (Marie Batiste, 2013, p.177)

EPS Canada va poursuivre ses efforts permanents de renforcer nos partenariats inclusifs. EPS Canada s'efforce de créer et mobiliser des programmes, des pratiques, et des orientations fondées sur les philosophies de vie et les perspectives autochtones. EPS Canada reconnaît et accepte la responsabilité de fournir une approche qui respecte et valorise les différences culturelles et qui incorpore dans nos activités les pratiques et connaissances détenues par les Autochtones. EPS Canada reconnaît en outre que cette mission peut se réaliser uniquement par l'entremise de partenariats équitables engagés avec les communautés et éducateurs et éducatrices métis, inuit, et des Premières Nations, en tout respect pour leurs conseils et leur permission.

EPS Canada va continuer de reconnaître les séquelles de la colonisation, notamment les traumatismes intergénérationnels, la discrimination culturelle et raciale, et l'isolement des peuples autochtones. Les politiques actuelles et du passé continuent de créer des écarts entre les expériences des élèves autochtones et des élèves allochtones, ce qui se voit dans les taux d'achèvement d'études à travers le Canada.

Les pensionnats pour Autochtones ont infligé de grandes souffrances aux peuples métis, inuit, et des Premières Nations de ces territoires, en séparant intentionnellement les enfants autochtones de leurs liens vitaux avec la culture, la famille, la terre, et les eaux. L'enlèvement, la violence sexuelle et physique, et la mort des enfants autochtones aux pensionnats, ainsi que les séquelles de traumatismes intergénérationnelles, ont laissé des blessures profondes d'un bout à l'autre du pays, et cette plaie est directement attribuable à l'ensemble des systèmes coloniaux. Il est entendu que bon nombre de systèmes que les Canadiens prennent pour acquis, comme l'éducation, les soins de santé, et les programmes sociaux, continuent de faciliter la marginalisation et l'oppression des Autochtones.

EPS Canada tient à exprimer son immense gratitude à l'égard des personnes qui ont contribué à l'élaboration du présent Énoncé, et qui ont offert des réactions, des perspectives, et des commentaires utiles et éclairés :

Auteure

La Dre Pamela Toulouse

La Dre Pamela Rose Toulouse appartient à la collectivité de la Première Nation de Sagamok. Pamela Rose est fière d'être une femme anichinabée issue d'une famille d'éducateurs. Pamela Rose a cumulé 28 ans d'expérience dans le domaine de l'éducation, incluant son mandat de professeure à la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne.

Avec des contributions de :

Melanie Davis, directrice générale

Le Comité EDI d'EPS Canada : la Dre Joanna Sheppard, Jane Arkell, le Dr Antony Card, Dipal Dumani, Jodie Lyn- Harrison, Davis Inglis, Lise Gilles, Brian McMillian, Sabrina Razack, Lori Munro-Sigfridson, Lauren Sulz, et Rohan Thompson

Les Appels à l'action suivants ont pour but d'informer les démarches d'EPS Canada sur le chemin vers la Vérité et réconciliation:

- 62 Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones et les éducateurs, de :
 - Établir et mettre en œuvre, pour les élèves de la maternelle à la 12^{ème} année, un cursus obligatoire d'éducation à la santé adapté à l'âge des élèves, portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada.
 - Prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe

- Prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe.
 - Créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.
- 63 Nous demandons au Conseil des ministres de l'éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :
 - L'élaboration et la mise en œuvre, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats.
 - La mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones.
 - Le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel.
 - L'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède.
- 87. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement, en collaboration avec les peuples autochtones, les temples de la renommée des sports et d'autres organisations concernées, de sensibiliser le public à l'histoire des athlètes autochtones au pays.
- 88. Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de prendre des mesures afin de garantir le développement à long terme des athlètes autochtones et de maintenir leur appui à l'égard des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, y compris le financement pour la tenue des Jeux et pour la préparation et les déplacements des équipes provinciales et territoriales.
- 89. Nous demandons au gouvernement fédéral de modifier la Loi sur l'activité physique et le sport pour appuyer la réconciliation, en s'assurant que les politiques visant à promouvoir l'activité physique comme élément fondamental de la santé et du bien-être, à réduire les obstacles à la participation au sport, à accroître la poursuite de l'excellence dans le sport et à renforcer la capacité du système sportif canadien intègrent les peuples des Premières nations, les Métis et les Inuits.
- 90. Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les politiques, les initiatives et les programmes de portée nationale se rattachant aux sports intègrent les peuples autochtones; nous demandons, entre autres choses : la mise en place de : iv. programmes de sensibilisation et de formation sur la lutte contre le racisme.
- 92. Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des Autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.